



14 MILLIONS DE BÉNÉVOLES À QUOI ÇA SERT ?

RESTITUTION DE LA JOURNÉE
DU 5 DÉCEMBRE 2011

Le 5 décembre 2011, Journée Mondiale du bénévolat et du volontariat, était l'occasion de présenter l'Avis citoyen au grand public.

Le projet de démocratie participative dit «Atelier citoyen» fut mené par l'Alliance EYV France, collectif d'associations pour cette Année européenne du bénévolat et volontariat et la CPCA. Il répondait au mandat volontairement provocateur: «14 millions de bénévoles: à quoi ça sert?».

La CPCA et l'Alliance EYV France ont choisi d'aller à la rencontre des citoyens de notre pays, de prendre le risque d'être bousculées et surprises par le miroir que ceux-ci pourraient leur tendre. Car, c'est incontestable, les bénévoles, les volontaires et plus largement leurs associations, bénéficient d'une image très positive auprès du grand public. Mais que recouvre ce plébiscite? Quelles en sont les raisons? Une telle unanimité ne repose-t-elle pas, pour partie, sur un malentendu? Le monde associatif et ses acteurs constituent un monde plus méconnu qu'il n'y paraît, c'est sans doute la première leçon à tirer de cet atelier citoyen qui a permis de renouveler les questionnements, de sortir les associations de leur routines de pensée. Dans un souci de rigueur, la CPCA et l'Alliance EYV France ont fait le choix de s'appuyer sur un outil méthodologique solide et sur un tiers neutre: Missions Publiques, susceptible de mettre en œuvre son projet de bout en bout. L'institut TNS Sofres a constitué un panel de vingt-et-un hommes et femmes. Entre les mois d'octobre et de novembre, ils se sont réunis à deux reprises, alternant des moments d'information, de réflexion et de délibération.

A travers la question 14 millions de bénévole, à quoi ça sert? L'avis citoyen avance un certain nombre de constats et de recommandations qui concernent les associations d'une part, les pouvoirs publics d'autre part. Mais son caractère le plus frappant tient sans aucun doute au décalage qu'il fait apparaître entre l'image que le monde associatif se fait de lui-même et celle que lui renvoient les membres de l'atelier. Il était donc temps de faire appel à ce regard extérieur, de réaffirmer la nécessité d'un dialogue constant entre les associations et la société dans laquelle elles s'enracinent.

Toujours sur la base d'une méthode participative, la journée du 5 décembre s'est construite autour de quatre questions directement issues de l'Avis citoyen. Chacune fut introduite et expliquée afin que les participants s'expriment individuellement sur ces sujets puis débattue collectivement avec les invités de la journée.

Ainsi, la teneur des débats sur les questions: l'hétérogénéité est-elle une chance ou un risque? Faut-il favoriser les associations qui œuvrent dans l'urgence sociale? Les compensations sociales et fiscales dénaturent-elles le bénévolat? Et peut-on conditionner l'octroi d'une aide sociale à du bénévolat? fait l'objet de la restitution suivante.



A la question, l'hétérogénéité est-elle une chance ou un risque ?

Les participants relèvent que la nébuleuse du monde associatif compromet la visibilité de celui-ci. En effet, il existe 1,3 millions d'associations type 1901 en France. Leur domaine d'activité est aussi varié que le sport, les loisirs, l'urgence sociale, les droits de l'Homme... etc. Ce grand nombre d'interlocuteurs risque de perdre le grand public et les institutions publiques.

D'autre risques furent mis en comme la perte d'influence des associations du fait de leur éparpillement, de leur manque de représentativité face aux pouvoirs publics. Selon le public présent des rivalités entre associations notamment concernant l'accès aux financements publics sont envisageables. Les petites structures pourraient être mises de côté au profit de plus vieilles et importantes associations.

Au contraire, pour la majorité des participants cette hétérogénéité est une chance à la fois pour les bénéficiaires, les bénévoles et les associations elles-mêmes et ce à plusieurs égards. Cette diversité s'entend comme la traduction pratique de la liberté de s'associer et par extension de la liberté d'expression, en effet, cette offre étendue garantit un choix libre d'engagement pour les bénévoles. La pluralité des activités et missions associatives assure leur

complémentarité, la cohésion sociale, une richesse créative source d'innovation sociale. C'est une force qui permet l'adaptation des projets aux contingences économiques, sociales et culturelles ainsi qu'un ancrage territorial solides indispensables pour répondre aux besoins et attentes des bénéficiaires comme des bénévoles. Du reste, ils pointent les dangers d'une éventuelle classification des associations : quelle serait l'entité légitime à opérer telle catégorisation et sur la base de quels critères ? Encadrer l'accès au statut d'association nuirait grandement à la diversité et à la liberté de s'associer.

La question suivant délibérément provocatrice : Faut-il favoriser les associations qui oeuvrent dans l'urgence sociale ? a suscité un débat vif dont les avis sont pour le moins partagés.

Les tenants du « oui » avancent l'importance de la cause, l'urgence sociale devrait être un projet collectif citoyen dont la priorité est incontestable. Tout particulièrement en période de crise économique l'aide aux démunis est essentielle. Néanmoins, ces propositions sont accompagnées d'éléments conditionnels. Ainsi, les associations favorisées devront être légitimes dans leur domaine. Il s'agit alors de réfléchir à la création d'un label « Association d'utilité sociale ». Enfin, les avantages accor-

dés à ces dernières peuvent être plus matérielle ou technique que financière comme le prêt de locaux par exemple.

Cependant, de nombreux participants ont argumenté en faveur d'une réponse négative. A l'image des propos de l'Avis citoyen favoriser les associations œuvrant dans l'urgence sociale risquerait d'engendrer le désengagement de l'Etat. Les associations ne doivent pas se retrouver dans la situation de «sous-traitant» des missions non assurées par les pouvoirs publics.

Pour d'autres, cela provoquerait une hiérarchisation entre les associations. Certaines seraient donc discriminées. Pourtant, le rôle des associations est complémentaire: beaucoup d'entre-elles agissent en amont de l'urgence sociale. Leur rôle préventif ne serait donc pas mis en valeur. Le dernier argument repose sur le fait que ces associations bénéficient déjà de mécanisme de financements favorables de la part des collectivités territoriales.

Le débat sur la question: les compensations sociales et fiscales dénaturent-elles le bénévolat? révèle une nouvelle fois deux mouvements très nettes.

Les arguments avancés par les tenants d'un bénévolat désintéressé sont de deux sortes. Tout d'abord, ces compensations dénatureraient profondément l'engagement des bénévoles qui ne peut être conduit par des motivations financières. D'autre part, le projet associatif pourrait lui-même pâtir d'une telle mesure puisque cela suppose une certaine ingérence de la sphère publique dans la reconnaissance et la gestion du bénévolat. Il existe des moyens non monétaires de reconnaître le travail des bénévoles comme valoriser leurs compétences et leur professionnalisation à travers un « passeport du bénévole professionnel» ou valoriser leur investissement et leurs actions au sein des structures grâce à des remerciements officiels des dirigeants ou à l'extérieur en organisant une campagne sur ces bénévoles en éducation civile dans les écoles.

Au contraire, les compensations peuvent aller de pair avec le bénévolat pour une minorité de participants. En effet, ces compensations seraient le reflet d'une reconnaissance du travail accompli, du don de soi et de son temps. Elles contribuerait à rendre le monde associatif plus attractif. Si ces compensations couvrent simplement les dépenses

engagées par le bénévole dans le cadre de sa mission, cela devrait être admis.

L'objectif de telles compensations est de permettre l'accessibilité de l'engagement à tous en mettant en place: une défiscalisation du temps donnée et/ou un compte épargne associatif par exemple. Les étudiants et les personnes en situation précaires devraient prioritairement bénéficier de ces compensations.

La dernière question également issu de l'Avis citoyen ébranle considérablement la définition et la nature du bénévolat aujourd'hui: Peut-on conditionner l'octroi d'une aide sociale à du bénévolat ?

Les partisans du oui justifient leur position en considérant que ces personnes ont recours à un système d'entre-aide, elles sont quelque part redevable à la société. Faire du bénévolat leur permettrait de rendre à la société ce qu'elle lui apporte.

Les avis ne sont pas toujours aussi tranchés ainsi les personnes à la recherche d'un emploi devraient se voir proposer par le « pôle emploi » des missions bénévoles. Ils seraient libres de les accepter ou de les refuser. L'idée étant que les allocataires connaissent l'offre du monde associatif. L'occasion pour les associations de leur côté de découvrir un nouveau public. De plus, s'engager bénévolement permettrait aux allocataires de maintenir le lien social et de gagner de l'expérience professionnelle.

Conditionner l'octroi d'une aide sociale à du bénévolat est inconcevable pour la majorité des participants à cette table ronde pour deux raisons essentielles: l'aide sociale est un droit qui n'a pas à être conditionné, dans le même temps devenir bénévole doit rester un choix libre, un acte volontaire et intentionnel. Dès lors, Conditionner l'octroi d'une aide à du bénévolat grève la sincérité de l'engagement.

D'autre part, proposer à une personne en difficulté de travailler gratuitement ne contribue pas forcément à sa réinsertion professionnelle, c'est en effet du temps qui ne sera pas mis à profit à la recherche d'un emploi. Le bénévolat ne doit en aucun cas remplacer le travail.



L'hétérogénéité des associations est-elle une chance ou un risque ?

Edith Arnoult Brill



C'est à la fois une chance et un risque. C'est une chance si l'on considère que l'hétérogénéité est synonyme de diversité. Ainsi la diversité des projets portés par les associations et des secteurs d'intervention du monde associatif, sa capacité à développer ses initiatives dans les moindres recoins de l'espace social au rythme des mutations de la société, constitue une réelle opportunité et une liberté de choix pour l'engagement sous toutes ses formes à partir d'un spectre large de possibilités.

C'est un risque du fait que nul ne peut prétendre que toutes les associations se revendiquent du principe qui veut que «s'associer c'est faire société». Les faux nez du commerce, ceux de l'administration ou les sectes qui se couvrent du sceau de la légalité en empruntant le statut d'association participent des confusions les plus lourde de sens au regard de l'esprit, de la lettre et des fondamentaux de la loi 1901. C'est l'identité même du modèle associatif qui est en jeu.

Jean-Baptiste de Foucauld



C'est une chance, c'est une richesse... à condition de surmonter le risque d'individualisme associatif, de chacun pour soi sur son territoire. A condition de considérer, comme nous le proposons dans le Pacte civique «le succès de l'autre comme le succès de tous». Plus l'hétérogénéité est grande, plus l'esprit coopératif doit être intense, plus il faut y veiller car il ne va pas de soi et implique un effort permanent.

Yannick Blanc



Cette hétérogénéité pose des problèmes pratiques d'inégalité de moyens, de compétences, de capacité d'action etc. mais elle doit être saisie comme une chance parce qu'elle est à l'image de la société elle-même. La loi définit l'association comme l'action de «mettre en commun». Les associations doivent, entre elles et par-delà leur diversité, prolonger cette mise en commun.

Jean-Louis Laville



L'ensemble des avis qui ont été recueillis dans l'atelier citoyen montre combien est grande la force des clichés concernant les associations. Il incite à mieux faire connaître la réalité de celles-ci pour que les idées toutes faites laissent la place à une meilleure appréhension de la diversité mais aussi de l'importance des associations. De ce point de vue, il importe de renouer avec une mémoire qui a été occultée, le retour sur l'histoire amène en effet à souligner que l'associationnisme a très largement contribué à la construction des sociétés démocratiques modernes. L'hétérogénéité des associations ne doit donc pas cacher l'importance de cet associationnisme que l'on peut définir comme le projet constitué à partir des actions collectives mises en œuvre par des citoyens libres et égaux se référant à un bien commun.

Faut-il favoriser les associations qui œuvrent dans l'urgence sociale ?

Edith Arnoult Brill

Il est tout aussi important pour la société de faire émerger des solidarités que d'éveiller le sens civique ou encore de tisser du lien social. Plutôt que de hiérarchiser ces différents effets de l'activité des associations il convient de prendre en compte l'utilité sociale que sous tend leurs projets et de s'intéresser à leur démarche du point de vue de l'intérêt général.

Jean-Baptiste de Foucauld

Ce que m'a appris mon expérience associative à Solidarités nouvelles face au chômage, c'est que l'urgence est souvent mauvaise conseillère. Elle peut mener à des actions irréfléchies qui s'avèrent contreproductives et mènent à l'assistance et non à l'autonomie. Bien sûr, il faut être en mesure de faire face à l'urgence, mais il ne faut jamais s'installer dans l'urgence. Ce qui est important, c'est la qualité du travail qui est fait en aval, qui a but de remettre les personnes debout, en possession de leurs droits fondamentaux. Il faut donc en permanence trouver la bonne articulation entre l'urgence et l'accompagnement dans l'insertion durable.

Yannick Blanc

L'urgence sociale est la preuve d'un échec. L'amendement Coluche, qui a créé l'avantage fiscal au profit des associations d'urgence sociale, est le prix à payer pour la mauvaise conscience des politiques. Il n'y a pas de politique sociale sans associations. Elles devraient donc être toutes traitées de la même façon, qu'elles agissent sur le terrain de l'urgence ou sur ceux de la prévention, de la formation, de l'insertion de longue durée ou du logement. Mais il y a une autre façon de dire la même chose: c'est notre pays lui-même qui est état d'urgence sociale !

Jean-Louis Laville

Durant tout le dix-neuvième siècle, les associations ont été traversées par deux tendances contrastées. La première tendance reposait sur un mouvement d'auto-organisation et d'entraide mutuelle par lequel il s'agissait de développer une solidarité démocratique cherchant à promouvoir l'égalité dans différents domaines de la vie économique et sociale; autrement dit les associations fondées sur la solidarité démocratique veulent lutter contre toutes les formes d'inégalités. La seconde tendance reposait sur une conception plus faible de la solidarité, une solidarité philanthropique qui passait par la compassion et la bienveillance réintroduisant ainsi une hiérarchie sociale entre donataire et donneur. Dans ce cadre plus restrictif la solidarité ne concerne plus l'ensemble de la société, elle n'est destinée qu'aux plus démunis et se concentre sur la question de la pauvreté. Privilégier l'urgence sociale, c'est relégitimer cette philanthropie qui gère les conséquences du système dominant sans s'attaquer véritablement aux sources des inégalités. Assimiler les associations à l'urgence, c'est les rebattre sur leur seule dimension sociale alors que leur dimension politique et économique resterait ignorée. Or leur dimension politique s'affirme dans les continents à travers de nouvelles formes d'engagement public venant relayer les militances plus anciennes. Quant à leur dimension économique, elle augmente dans des sociétés de service où les activités les plus créatrices d'emplois se trouvent dans les services relationnels (santé, services aux personnes, social, ...) Dans ce contexte, la confusion avec l'urgence sociale est un piège pour les associations. Le véritable enjeu est celui d'une économie politique de l'association pour le vingt-et-unième siècle.



Les compensations sociales et fiscales dénaturent-elles le bénévolat?

Edith Arnoult Brill

La liberté de s'associer s'incarne par un engagement libre, volontaire et désintéressé dans un projet collectif porteur de valeurs communes. De ce point de vue un statut du bénévole est antinomique. Par contre un train de mesures destinées à reconnaître l'engagement est une option qui a été portée par le CNVA avec détermination. La formation, le congé associatif sont par exemple des dispositions d'encouragement à l'engagement bénévole et à l'exercice de responsabilité. La validation des acquis de l'expérience est davantage tournée vers le besoin propre de la personne qui s'engage. Cependant, la reconnaissance du parcours bénévole dans le parcours professionnel voire pour l'accès à l'emploi est une nouvelle donne intéressante. Elle introduit dans la sphère du travail l'idée que la construction de compétences peut s'opérer par l'intervention dans la société et qu'elle est porteuse de valeur ajoutée en matière de savoir-être. Pour éviter de dénaturer le bénévolat il faut éviter que les moyens de sa reconnaissance deviennent son principal moteur.

Jean-Baptiste de Foucauld

La réflexion anthropologique sur le don, menée notamment par Alain Caillé et le Mauss, montre bien que le don est à la fois désintéressé et intéressé. On trouve toujours un certain avantage à donner. Il n'y a donc rien d'illégitime à cela, dès lors que l'intérêt de devient pas le motif du don, mais un bénéfice secondaire, indirect, qui n'est pas recherché pour lui-même. Les compensations sociales ou fiscales qui marquent de la part de la collectivité une reconnaissance, une incitation, un appui, une contrepartie aussi de certaines charges, ne dénaturent donc pas le bénévolat. Il reste que la gratuité, le service d'autrui, constituent l'essence du bénévolat. C'est par cela même qu'il se distingue des activités lucratives. Le bénévole doit cultiver les valeurs de gratuité, même et surtout si la collectivité lui reconnaît certains avantages. C'est un équilibre instable.

Yannick Blanc

Non. Comme les déductions fiscales sur les dons, elles manifestent la reconnaissance de la société à l'égard de ceux qui œuvrent pour le bien commun.

Jean-Louis Laville

Dans la nouvelle répartition des temps sociaux, c'est une réflexion générale sur le rôle du bénévolat qui doit être approfondie dans la poursuite des explorations innovantes comme celles effectuées au sein de l'ouvrage dirigé par Alain Supiot « Au-delà de l'emploi ». Un certain nombre de droits sociaux peuvent être arrimés aux interventions des bénévoles, intégrés dans une sécurité professionnelle protégeant les personnes dans toutes leurs activités. En outre, c'est une approche spécifique de la gouvernance qui doit être pratiquée pour tenir compte de l'originalité que représente la mixité des contributions salariées et bénévoles comme l'hybridation des ressources, à la fois marchandes et non marchandes mais aussi non monétaires parce que résultant du volontariat.

Il importe d'éviter de seulement raisonner sur les dérives du bénévolat pour envisager la manière dont la société peut bénéficier d'une implication civique qui est un des principaux facteurs de démocratisation dans l'avenir.



Peut-on conditionner l'octroi d'une aide sociale à du bénévolat ?

Jean-Baptiste de Foucauld

Sûrement pas, ce serait un horrible mélange des genres. La contrepartie de l'aide sociale, c'est l'effort de soin, d'insertion, d'éducation, d'accès à l'autonomie, de recherche d'emploi. Point n'est besoin d'en rajouter. Le bénévolat doit rester un choix libre, faute de le dénaturer. Il peut alors devenir le support d'une démarche vers l'autonomie responsable et solidaire. A la suite du livre de Gérard Bonnefon sur le bénévolat des chômeurs, nous avons ainsi, à Solidarités nouvelles face au chômage, bâti une doctrine d'emploi du bénévolat des personnes en recherche d'emploi: elle consiste dans chaque cas à s'interroger avec la personne sur l'apport (estime de soi, lien social, sentiment d'être utile, etc.) ou les risques (fuite du monde du travail, mise en échec, etc.) du bénévolat. Jamais il ne saurait être obligatoire.

Yannick Blanc

Certainement pas. La définition du bénévolat, c'est d'être libre et volontaire. S'il devient la condition pour obtenir quelque chose, c'est du travail forcé. Cela n'interdit évidemment pas d'utiliser le bénévolat comme un outil d'insertion et d'encourager les bénéficiaires d'aides sociales à participer à des activités bénévoles. Les études de France Bénévolat montrent d'ailleurs que le bénévolat des demandeurs d'emploi est très répandu.

Jean-Louis Laville

La philanthropie focalisée sur l'urgence sociale a toujours engendrée une question: faut-il aider tous les pauvres ou seulement ceux qui le méritent ?

C'est une véritable régression qui peut être aujourd'hui observée dans une époque de crise où l'on veut à nouveau culpabiliser les pauvres. Ce faisant on se détourne des problèmes majeurs que sont l'augmentation insupportable des inégalités comme la montée des risques écologiques dans le dernier quart du vingtième siècle. Cette moralisation qui voudrait se centrer sur les plus défavorisés alors que les plus riches ont fait preuve dans les dernières décennies de comportements indécents est choquante. Elle appelle une réaction citoyenne dont bien des associations sont porteuses en refusant ce partage entre les bons et les mauvais pauvres.

benevolat2011.org